

Envoyé en préfecture le 07/07/2022

Reçu en préfecture le 07/07/2022

Affiché le



ID : 073-217302470-20220705-20220424-DE

République Française

Département de la Savoie

COMMUNE DE SAINT JEAN DE LA PORTE
EXTRAIT DE LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022-04-24
Séance du mardi 05 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux, le cinq juillet à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Alain COMBAZ, *Maire*.

Étaient présents : Michel GRANGE, Laure TRUNFIO, Jean-Luc BOCQUIN, Magali SEGARD, Gaëtan DE GRACIA, Corentin LALLAU BAZIN, Brigitte CHARPIN, Jérôme BROC & Françoise BOISSET (10).

Étaient excusés : Virginie FREYNET TICHADOU / **pouvoir à Brigitte CHARPIN**, Anne BELLEMIN-LAPONNAZ / **pouvoir à Michel GRANGE**, Emilie VELLETAZ / **pouvoir à Magali SEGARD & Michaël CHARMEAUX / pouvoir à Alain COMBAZ** (4).

Étaient absents : David SANTIN-JANIN (1).

Date de convocation : 28 juin 2022.

Nombre de Conseillers en exercice : 15.

Michel GRANGE a été élu secrétaire.

SERVICE PERISCOLAIRE, garderie & restaurant scolaire

OBJET : REGLEMENT INTERIEUR

Après délibération, le Conseil Municipal :

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	14 Tous les élus présents/représentés

↳ **Valide** le règlement intérieur du service périscolaire, garderie & restaurant scolaire, tel qu'annexé à la présente délibération.

↳ **Invite** Monsieur le Maire à poursuivre l'exécution de la présente délibération, en l'autorisant à signer tout document de nature administrative, technique et financière nécessaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Certifié conforme par Monsieur le Maire, **Alain COMBAZ**

